97295.2349

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C1.
40	11.07.97		29	9		

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : MOZER INTERNATIONAL SA

Forme juridique : SA SOCIETE ANONYME

Adresse : AVENUE DE L'EXPANSION N° : 1 Bte :

Code postal : 4432 Commune : ALLEUR

Registre : RC Registre du commerce Greffe de : 15 LIEGE N° : 191798

Numéro de T.V.A. ou numéro national 454.761.239

DATE 16-09-1995 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 04-06-1997

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-1996 au 31-12-1996

Exercice précédent du 16-03-1995 au 31-12-1995

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : . . . . . [Oui]

LISTE COMPLETE avec DENOMINATION, NOM, PRENOM, adresse complète, et FONCTION au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES	Type de personne / TVA ou N.N.	Profession / Durée du mandat
MOZER TANIA RUE FOND DES TAWES 237 4000 LIEGE BE BELGIQUE 13 ADMINISTRATEUR	Personne physique . .	EMPLOYEE 22-08-1995 05-06-2001
MOZER DIMITRI JUNIOR RUE DU ROI ALBERT 336 4680 OUPEYE BE BELGIQUE 14 ADMINISTRATEUR DELEGUE	Personne physique . .	ADMINISTRATEUR 22-08-1995 05-06-2001
Suite à la page suivante.		

Sont joints aux présents comptes annuels: - le rapport des commissaires *
- un document comprenant les indications prévues par l'art. 77, al. 4 et 5, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales (relatif au rapport de gestion) *

Nombre total de pages déposées : 29 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : C7-C10-C11-C13

Signature (nom et qualité)
MOZER DIMITRI JUNIOR
ADMINISTRATEUR-DELEGUE

Signature (nom et qualité)
FRANCKINIOULLE GUSTAVE
ADMINISTRATEUR-DELEGUE

---

* Biffer ce qui ne convient pas.

(c) CUBIC — 869310

T.V.A.	454.761.239	C1. (suite)

LISTE COMPLETE (suite) avec DENOMINATION, NOM, PRENOM, adresse complète, et FONCTION au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES	Type de personne / TVA ou N.N.	Profession / Durée du mandat
FRANCKINIOULLE GUSTAVE WIRIXSTRAAT 43 3700 TONGEREN BE BELGIQUE 14 ADMINISTRATEUR DELEGUE	Personne physique . .	GERANT DE SOCIETE 22-08-1995 05-06-2001
VAN MELKEBEKE ALFRED RUE DU MENUET 8 1080 MOLENBEEK SAINT JEAN BE BELGIQUE 13 ADMINISTRATEUR	Personne physique . .	EMPLOYE 22-08-1995 05-06-2001
HAULT PHILIPPE BOULEVARD ALBERT 1ER 52 4040 HERSTAL BE BELGIQUE 62 COMMISSAIRE - REVISEUR	Personne physique . .	REVISEUR ENTREPRISES 22-08-1995 05-06-1998

(c) CUBIC — 869310

97295.2351

T.V.A.	454.761.239	C1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du révisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un réviseur d'entreprise qui n'est pas le commissaire ? : OUI/NON[1].

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2]; B. Etablissement des comptes annuels[2]; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

DENOMINATION, NOM, PRENOM, adresse complète, et FONCTION de la personne externe	Type de personne	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
	TVA ou N.N.	Profession
	Num. membre	Durée du mandat

97295.2352

T.V.A.	454.761.239	C2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	55.822	18.765
I. Frais d'établissement (annexe I)	20	132	168
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	55.672	18.549
A. Terrains et constructions	22	22.976	
B. Installations, machines et outillage	23	4.191	3.499
C. Mobilier et matériel roulant	24	4.813	2.415
D. Location-financement et droits similaires	25	23.692	12.635
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	18	48
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	18	48
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	18	48
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	65.803	58.274
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	58.619	52.052
A. Créances commerciales	40	57.581	51.992
B. Autres créances	41	1.038	60
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	5.078	3.813
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	2.106	2.409
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	121.625	77.039

(c) CUBIC — 869310

97295.2353

T.V.A.	454.761.239	C3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
P A S S I F			
CAPITAUX PROPRES.	10/15	12.197	12.083
I. Capital (ann. VIII)	10	12.000	12.000
A. Capital souscrit	100	12.000	12.000
B. Capital non appelé . . . . . (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves.	13	10	4
A. Réserve légale	130	10	4
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres.	1310		
2. Autres.	1311		
C. Réserves immunisées.	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. [Bénéfice reporté.	140	187	79
[Perte reportée. . . . . (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5		
1. Pensions et obligations similaires.	160		
2. Charges fiscales.	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5		
B. Impôts différés.	168		
DETTES.	17/49	109.428	64.956
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X).	17	37.399	4.644
A. Dettes financières	170/4	37.399	4.644
1. Emprunts subordonnés.	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées. . .	172	14.743	4.644
4. Etablissements de crédit.	173	22.656	
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales.	175		
1. Fournisseurs.	1750		
2. Effets à payer.	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes.	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	69.385	57.298
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	9.932	6.359
B. Dettes financières	43	11.041	8.028
1. Etablissements de crédit.	430/8	11.041	8.028
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales.	44	24.889	20.656
1. Fournisseurs.	440/4	24.889	20.656
2. Effets à payer.	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.	45	23.506	21.236
1. Impôts.	450/3	4.811	6.270
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	18.695	14.966
F. Autres dettes.	47/48	17	1.019
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	2.644	3.014
TOTAL DU PASSIF . . .	10/49	121.625	77.039

(c) CUBIC — 869310

97295.2354

T.V.A.	454.761.239	C4.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations	70/74	247.529	103.521
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	239.583	103.521
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	7.946	
II. Coût des ventes et des prestations. (-)	60/64	(241.946)	(101.540)
A. Approvisionnements et marchandises	60	40.645	20.454
1. Achats.	600/8	40.645	20.454
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	59.074	23.211
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	127.554	54.854
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	11.133	2.202
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D).	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E).	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F).	640/8	3.540	819
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	5.583	1.981
Perte d'exploitation. (-)	64/70		
IV. Produits financiers	75	1.308	45
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751		
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A).	752/9	1.308	45
V. Charges financières (-)	65	(6.037)	(1.770)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	4.832	1.177
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E).	652/9	1.205	593
VI. [Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	854	256
[Perte courante avant impôts (-)	65/70		

(c) CUBIC — 869310

97295.2355

T.V.A.	454.761.239	C5.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste) (suite)			
VI. Bénéfice courant avant impôts. . . . . (+)	(70/65)	854	256
Perte courante avant impôts. . . . . (-)	(65/70)		
VII. Produits exceptionnels	76	1.014	469
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles.	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés. .	763		360
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9	1.014	109
VIII. Charges exceptionnelles. . . . . (-)	66	(243)	(45)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières.	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .	663	243	45
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B). . . .	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . . (-)	669		
IX. [Bénéfice de l'exercice avant impôts. . . . . (+)	70/66	1.625	680
[Perte de l'exercice avant impôts . . . . . (-)	66/70		
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés . . . . (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés. . . . . (-)	680		
X. Impôts sur le résultat . . . . . .(-)(+)	67/77	(1.511)	(597)
A. Impôts (ann. XV). . . . . (-)	670/3	(1.511)	(597)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.	77		
XI. [Bénéfice de l'exercice . . . . . (+)	70/67	114	83
[Perte de l'exercice. . . . . (-)	67/70		
XII. [Prélèvements sur les réserves immunisées . . . . (+)	789		
[Transfert aux réserves immunisées. . . . . (-)	689		
XIII. [Bénéfice de l'exercice à affecter.	(70/68)	114	83
[Perte de l'exercice à affecter . . . . . (-)	(68/70)		

(c) CUBIC — 869310

97295.2356

T.V.A.	454.761.239	C6.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en milliers de francs)	Exercice précédent (en milliers de francs)
A. (Bénéfice à affecter	70/69	193	83
(Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	114	83
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	79	
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectation aux capitaux propres (-)	691/2	(6)	(4)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	6	4
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	(187)	(79)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, en milliers de francs (rubrique 20 de l'actif)	Codes	Montants
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	168
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	(36)
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	132
dont : -- Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	132
-- Frais de restructuration	204	

(c) CUBIC — 869310

97295.2357

T.V.A.	454.761.239	C8.

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, en milliers de francs (rub. 22 à 27 actif)	Codes	1 Terrains et constructions (rubrique 22)	2 Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3 Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815		3.749	2.798
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobil.	816	24.250	1.029	2.913
. Cessions et désaffectations. (-)	817			
. Transferts d'une rubrique à une autre. (+)(-)	818		879	1.727
Au terme de l'exercice	819	24.250	5.657	7.438
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers.	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826		250	383
Mutations de l'exercice :				
. Actés.	827	1.274	1.126	2.029
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers.	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffec.(-)	830			
. Transférés d'une rubrique à une autre. (+)(-)	831		90	213
Au terme de l'exercice	832	1.274	1.466	2.625
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.(a)+(b)-(c)	833	22.976	4.191	4.813

	Codes	4 Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5 Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6 Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	14.192		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobil.	816	20.681		
. Cessions et désaffectations. (-)	817	(735)		
. Transferts d'une rubrique à une autre. (+)(-)	818	(2.606)		
Au terme de l'exercice	819	31.532		
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers.	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	1.557		
Mutations de l'exercice :				
. Actés.	827	6.668		
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers.	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffec.(-)	830	(82)		
. Transférés d'une rubrique à une autre. (+)(-)	831	(303)		
Au terme de l'exercice	832	7.840		
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.(a)+(b)-(c)	833	23.692		
dont : . Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage.	251	2.756		
. Mobilier et matériel roulant.	252	20.936		

(c) CUBIC — 869310

97295.2358

T.V.A.	454.761.239	C9.

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, en milliers de francs (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	Entreprises 1 liées	2 avec un lien de participation	3 autres
1. Participations, actions et parts		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837			
. Transferts d'une rubrique à une autre. (+)(-)	838			
Au terme de l'exercice	839			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers.	842			
. Annulées (-)	843			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848			
. Acquises de tiers.	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice. (+)(-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	856			
2. Créances		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			48
Mutations de l'exercice :				
. Additions.	858			
. Remboursements (-)	859			(30)
. Réductions de valeur actées. (-)	860			
. Réductions de valeur reprises.	861			
. Différences de change. (+)(-)	862			
. Autres (+)(-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			18
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE.	865			

(c) CUBIC — 869310

97295.2359

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE: AUTRES PLACEMENTS, en milliers de francs (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts.	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé.	8681		
Montant non appelé. . . . . (-)	8682		
Titres à revenu fixe.	52		
dont émis par des établissements de crédit.	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important FRAIS GENERAUX NON CONSOMMES	2.106

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en milliers de francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
-- Au terme de l'exercice précédent	8700	12.000	xxxxxxxxxxxxxxxx
-- Modifications au cours de l'exercice :			
-- Au terme de l'exercice	8701	12.000	xxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
ACTIONS IDENTIQUES SANS DESIGNATION DE VALEUR NOMINALE		12.000	12.000
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives.	8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	12.000
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	

(c) CUBIC — 869310

97295 .2360

X. ETAT DES DETTES, en milliers de francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1 échéant dans l'année (rubrique 42)	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3 ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880	9.932	23.170	14.229
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	7.667	14.743	
4. Etablissements de crédit	884	2.265	8.427	14.229
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890			
TOTAL	891	9.932	23.170	14.229

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		35.962
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		35.962
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		35.962

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales échues	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	2.703
c) Dettes fiscales estimées	450	2.108
2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	18.695

(c) CUBIC — 869310

97295.2361

XI. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	
CHARGES A PAYER	215
ASSURANCES LOI ET RC A PAYER	1.458
PROVISION HEURES SUPPLEMENTAIRES	971

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, en milliers de francs, sauf C1

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70)
Ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont:			
subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	138	122
b) Effectif moyen du pers. calculé en équivalents temps plein.	9087	109,0	34,0
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	178.954	61.074
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs.	620	80.690	32.764
b) Cotisations patronales d'assurances sociales.	621	22.291	12.701
c) Primes patronales pour assurances extralégales.	622	633	247
d) Autres frais de personnel	623	23.940	9.142
e) Pensions.	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-).	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (Rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées.	9110		
. reprises. (-)	9111		
2. Sur créances commerciales			
. actées.	9112		
. reprises. (-)	9113		
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions.	9115		
Utilisations et reprises (-)	9116		
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation.	640	1.394	804
Autres	641/8	2.146	15
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,1	
Nombre effectif d'heures prestées	9098	82	
Frais pour l'entreprise	617	57	

(c) CUBIC — 869310

97295.2362

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS, en milliers de francs			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats:			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
DIFFERENCE DE CHANGE		780	41
INTERETS RETARD CLIENT		2	3
REGULARISATION CLIENTS/FOURNISSEURS		55	1
PRIME REGION WALLONNE		471	
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF.	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511		
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	396	
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER:			
. constituées.	6560		
. utilisées et reprises. (-)	6561		
Ventilation des autres charges finan., si elles sont importantes.			
DIFFERENCE DE CHANGE			147
FRAIS BANQUE ET CCP		532	445
REGULARISATION CLIENTS ET FOURNISSEURS			1
INTERETS DE RETARD		277	

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, en milliers de francs		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
RECUPERATION SALAIRES GARANTIS		734
RISTOURNES S/ASSURANCE		280
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	9134	1.511
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif).	9137	1.511
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

(c) CUBIC — 869310

97295.2363

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
DNA VOITURES	690
DNA FRAIS REPRESENTATION	349
DNA CADEAUX CLIENTS	195
DNA CHEQUES REPAS	521

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

	Codes	Exercice
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)		
1. Latences actives.	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, en milliers de francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles).	9145	15.593	5.349
2. par l'entreprise.	9146	33.944	12.860
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	17.389	7.902
2. précompte mobilier.	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	5.000
dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise.	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	5.000

(c) CUBIC — 869310

97295.2364

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs (suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice	
		pour sûreté de dettes et engagements	
		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés.	916	22.976	
.. montant de l'inscription	917	27.000	
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918	30.000	
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés.	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause.	920		

	Codes	Exercice
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan		
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		36.000
Engagements importants de cession d'immobilisations		
Marchés à terme :		
. Marchandises achetées (à recevoir).	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir)	9215	
. Devises vendues (à livrer).	9216	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

Litiges importants et autres engagements importants

(c) CUBIC — 869310

97295 .2365

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures pour en couvrir la charge
ASSURANCE GROUPE POUR LE PERSONNEL EMPLOYE

	Code	Exercice
Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même : . montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	9220	

. bases et méthodes de cette estimation

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION : voir page C20.

XIX. RELATIONS FINANCIERES, en milliers de francs, AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur.	9502	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

	Codes	Exercice
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
- aux administrateurs et gérants.	9503	2.851
- aux anciens administrateurs et anciens gérants.	9504	

(c) CUBIC — 869310

97295.2366

T.V.A.	454.761.239	C20.

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, en milliers de francs

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1 Exercice	Exercice précédent	2 Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.	925				
. Participations	926				
. Créances: subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	3.808	5.197		
. A plus d'un an	930				
. A un an au plus.	931	3.808	5.197		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. Actions.	933				
. Créances	934				
4. DETTES	935	2.068			
. A plus d'un an	936				
. A un an au plus.	937	2.068			

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. -- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées.	9381	7.000	7.000
-- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise.	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
. Produits des immobilisations financières.	9421		
. Produits des actifs circulants.	9431		
. Autres produits financiers.	9441		
. Charges des dettes.	9461		
. Autres charges financières.	9471		
8. CESSION D'ACTIFS IMMOBILISES			
. Plus-values réalisées	9481		
. Moins-values réalisées.	9491		

(c) CUBIC — 869310

97295.2367

T.V.A.	454.761.239	C21.

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises

L'entreprise

. établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises : ~~oui~~ / non [1]

. n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion,parce qu'elle en est exemptée pour la(les) raison(s) suivante(s) :

a. l'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité : oui / ~~non~~ [1]

b. l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : ~~oui~~ / non [1]
Si oui :
. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

BE BELGIQUE

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune.

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de T.V.A. ou numéro national de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(ent) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation [2] .

SA MULTILOG

PARC INDUSTRIEL DES HAUTS SARTS
4040 HERSTAL
BE BELGIQUE

L'entreprise mère n'établit pas et ne publie pas des comptes consolidés.
Les informations sont données pour l'ensemble le plus grand.

. Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus [2] :

---

[1] Biffer ce qui ne convient pas.
[2] Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

(c) CUBIC — 869310

97295.2368

T.V.A.	454.761.239	C22.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 121286665

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 140 218

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2.Temps partiel (exercice)	3. Total(T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total(T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	82,7	28,7	109,0(ETP)	34,1(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	145.329	33.625	178.954(T)	61.074(T)
Frais de personnel (en milliers de francs)	102	111.272	16.282	127.554(T)	54.854(T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers de francs)	103	xxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxx	1.355(T)	491(T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2.Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	92	46	135,4
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	90	3	91,4
Contrat à durée déterminée	111	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		43	42,0
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	87	43	129,0
Femmes	121	5	3	6,4
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	2		2,0
Employés	134	14	1	14,7
Ouvriers	132	76	45	118,7
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	
Nombre effectif d'heures prestées	151	82	
Frais pour l'entreprise (en milliers de francs)	152	57	

(c) CUBIC — 869310

97295 .2369

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2.Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice.	205	45	121	164,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.	210	36	1	36,5
Contrat à durée déterminée.	211	9		9,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.	212		119	118,0
Contrat de remplacement	213		1	0,5
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	43	121	162,0
supérieur non universitaire.	222			
universitaire.	223			
Femmes : primaire	230			
secondaire	231	1		1,0
supérieur non universitaire.	232			
universitaire.	233	1		1,0

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2.Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice.	305	32	118	147,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.	310	23	3	25,5
Contrat à durée déterminée.	311	8		8,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.	312	1	114	113,0
Contrat de remplacement	313		1	0,5
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321	32	118	147,0
supérieur non universitaire.	322			
universitaire.	323			
Femmes : primaire	330			
secondaire	331			
supérieur non universitaire.	332			
universitaire.	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension.	341			
Licenciement.	342	16		16,0
Autre motif	343	16	118	131,0
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

(c) CUBIC — 869310

97295.2370

T.V.A.	454.761.239	C24.

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Avantage financier (en milliers de francs)
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier [1]				
1.1. Plan d'entreprise	400[2]			
. Hommes.	401			
. Femmes.	402			
1.2. Plan d'embauche des jeunes.	403			
1.3. Bas salaires.	404	159	67,2	642
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405[2]	205	99,7	13.549
. Hommes.	406	198	95,2	12.778
. Femmes.	407	7	4,5	771
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408	2	0,5	154
1.6. Maribel	409	117	83,7	918
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle.	500	1	0,1	
2.2. Emplois - tremplin.	501			
2.3. Stage des jeunes.	502	2	0,1	
2.4. Conventions emploi - formation.	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée.	505			
2.7. Prépension conventionnelle.	506	2	2,0	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550	249	116,0
- total pour l'exercice précédent	560	92	29,2

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en milliers de francs)
. Hommes.	580			
. Femmes.	581			

1 Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.
2 Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400=401+402 et 405=406+407).

(c) CUBIC — 869310

97295.2371

T.V.A.	454.761.239	C 25

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

;

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [(a)] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

;

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats [(a)] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :
FRAIS DE CONSTITUTION

(c) CUBIC — 869310

T.V.A.	454.761.239	C 26

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles
Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Actif détenu en location-financement	Méthode L D A	Base NR R	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement.	Non	L	NR	20,00- 20,00	0,00 - 0,00
2. Immobilisations incorporelles.					
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux * . . .					
4. Installations, machines et outillage *	Oui	L	NR	33,00- 33,00	0,00 - 0,00
	Non	L	NR	20,00- 20,00	0,00 - 0,00
5. Matériel roulant *	Non	L	NR	50,00- 50,00	0,00 - 0,00
	Oui	L	NR	33,00- 33,00	0,00 - 0,00
6. Matériel de bureau et mobilier *	Oui	L	NR	50,00- 50,00	0,00 - 0,00
	Non	L	NR	20,00- 20,00	0,00 - 0,00
7. Autres immobilisations corporelles					

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
-- montant pour l'exercice : BEF.
-- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :
BEF.

(*) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

(c) CUBIC — 869310

T.V.A.	454.761.239	C 27

Immobilisations financières :
Des participations [...] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnement :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :
-- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
-- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable. (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :
Le passif [...] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :
COURS MOYEN MENSUEL

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :
ECARTS DE CONVERSION NEGATIFS : FRAIS FINANCIERS
ECARTS DE CONVERSION POSITIFS : COMPTES DE
REGULARISATION DE PASSIF

Conventions de location-financement :
Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, §3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : BEF.

(c) CUBIC — 869310

HAULT & C°
Reviseurs d'Entreprises -4 5 4 7 6 1 2 3 9
S.P.R.L. Civile
Boulevard Albert 1er, 52 à 4040 Herstal
Tél. 04/264.56.62
Fax. 04/248.90.37

Herstal, le 15 mai 1997

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31.12.1996 DE LA SOCIETE «MOZER INTERNATIONAL S.A. » A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 JUIN 1997.

Conformément aux prescriptions légales et aux statuts, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat que vous m'avez confié.

J'ai reçu en temps opportun la situation active et passive arrêtée au 30 juin 1996 ainsi que les comptes annuels de l'exercice 1996.

J'ai effectué, selon les modes usuels et en conformité avec les normes de révision de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, des vérifications systématiques approfondies concernant l'existence et la sincérité des actifs et passifs portés au bilan.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 de la société « MOZER INTERNATIONAL S.A. » respectent les prescriptions légales et réglementaires.

Les comptes annuels ont été dressés selon les mêmes règles d'évaluation que celles applicables en 1995, de sorte qu'ils sont comparables à ceux arrêtés l'an dernier. La publicité des règles d'évaluation dans l'annexe est satisfaisante.

L'organisation administrative m'a paru comporter un contrôle interne satisfaisant compte tenu de l'activité et de l'importance de la société.

L'affectation du résultat qui vous est proposée est conforme aux dispositions qui règlent la matière.

Je n'ai pas eu connaissance d'événements importants survenus après la clôture de l'exercice qui pourraient influencer directement les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996 ou qui soient de nature telle qu'ils exerceraient une influence notable sur le développement futur de la situation financière de l'entreprise.

La justification donnée dans l'annexe des comptes annuels est adéquate. Je dois cependant effectuer certaines réserves sur le « Bilan social », établi par le secrétariat social agréé responsable des rémunérations de la société « MOZER INTERNATIONAL S.A. », car certains montants qui y figurent n'ont pu m'être justifiés valablement.

Lors de mes travaux de contrôle, j'ai pu constater que le rapport de gestion portant sur l'exercice 1996 était suffisant et que les informations qui y figurent concordent avec les comptes annuels.

-4 5 4 7 5 1 2 3 9

Au cours de mes travaux, j'ai obtenu tous les renseignements et communications nécessaires à l'accomplissement de ma mission et je n'ai pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation de la loi ou des statuts.

En conclusion, les différents travaux que j'ai effectués, conformément aux normes de révision de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, me permettent d'attester que les comptes annuels, dont le total bilantaire s'élève à 121.625.222 Frs et dont le compte de résultats se solde, pour l'exercice, par un bénéfice de 113.821 Frs, reflètent de manière fidèle et sincère, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise et respectent les prescriptions comptables légalement applicables en Belgique.

Herstal, le 15 mai 1997

Le Commissaire-Reviseur

Pour la SPRL « HAULT & C°,
Reviseurs d'Entreprises »
Philippe HAULT
Gérant

-454761239

97295.2376

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'AMINISTRATION DE LA SA MOZER INTERNATIONAL A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 1997

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les opérations de l'exercice social 1996 et de vous soumettre les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996.

Vous trouverez ci-dessous les commentaires et remarques sur l'activité et les comptes de la société comme le prévoit l'article 77 alinéa 4 et 5 des lois coordonnées:

1/ il s'agit de notre 1° exercice complet. La comparaison avec l'exercice précédent est difficile étant donné qu'il avait débuté le 1 septembre 1995.

2/ commentaires des principales rubriques des comptes annuels :

- Actifs immobilisés : au cours de l'exercice, la société a racheté l'immeuble d'Alleur pour une valeur de 24.250.499 F terrain et frais de Notaire compris. D'autre part un gros effort a été fait sur le renouvellement du matériel roulant soit une augmentation du compte matériel roulant en leasing de 14.891.202 F.

- créances commerciales: il s'agit essentiellement de l'encours clients qui après vérification n'entraîne pas de commentaires ni de provisions pour pertes.

- dettes à plus d'un an : elles sont en nettes augmentation de par les crédits pour l'immeuble et les nouveaux leasing.

- dettes à moins d'un an: les dettes commerciales ont été vérifiés et les factures reçues après la clôture ont été actés en factures à recevoir. Les dettes TVA, ONSS, Précompte Professionnel sont des dettes non échues au 31 décembre.

- compte de régularisation: ils reprennent toutes les charges dont nous avons eu connaissance après le 31 décembre.

- compte de résultats : le chiffre d'affaires est de 247.528.884 F, les postes de sous-traitances et de location de camion sont proportionnellement moindre par rapport au chiffre d'affaire qu'en 1995. Les frais de personnel se sont élevés à 127.553.785 F et les amortissements pratiqués sont de 11.132.772 F. Les frais financiers s'élèvent à 4.832.532 F. Une provision pour impôts de l'exercice de 1.510.655 F a été constituée. Le bénéfice net est de 113.821 F .

- le cash-flow dégagé au cours de l'exercice s'élève à 11.246.593 F.

3/ Toutes les provisions et réserves ont été constituées sur base des éléments connus. Il n'y a aucun évènement important survenu après la date de clôture dont il n'a été tenu compte dans les comptes annuels qui vous sont présentés.

-454761239

4/ Il n'y a pas au sein de l'entreprise, des activités de recherches et développements. Par contre au cours de l'exercice, après la mise en place de nombreuses procédures internes, la société a obtenu l'agréation ISO 9002.

5/ il n'y a pas eu au cours de l'exercice d'acquisition d'actions propres, pas plus que par une filiale.

6/ au cours de l'exercice nous n'avons procédé à aucune augmentation de capital ni émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

7/ au cours de l'exercice nous n'avons relevé aucun intérêt opposés de nature patrimoniale entre un ou plusieurs administrateurs.

8/ après la clôture de l'exercice, soit en janvier 1997, nous avons participé à hauteur d'un million de francs à la constitution d'une société avec 2 confrères Anversois. Cette société aura pour objectif principal le déménégement international et l'expédition maritime.

9/ le conseil d'administration propose la répartition bénéficiaire suivante :

bénéfice exercice antérieur :	79.290
bénéfice de l'exercice :	113.821
Attribution 5% à la Réserve Légale:	5.691
report à nouveau du solde soit	187.420

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur.

Le 13 mai 1997
Le Conseil d'Administration.

D.MOZER

G.FRANCKINIOULLE

T.MOZER

A.VANMELKEBEKE